

savante démonstration des *Etudes*. La tentative eût été dangereuse. On se contenta, en certains quartiers, d'après une tactique qui avait mieux réussi contre des adversaires moins bien placés, de mettre le Père Chossat en opposition avec les directions de Benoît XV. Certaine école, que Rome n'a pas encore recommandée, s'adjugeait alors le monopole de l'interprétation—d'autres diront de l'exploitation—des directions et des appels pacifiques de Benoît XV, pour s'en faire une arme contre ses adversaires politiques et contre le gouvernement de sa patrie.

Nos lecteurs, déjà au courant de ces faits, apprendront donc avec autant de plaisir que d'intérêt que le R. P. Chossat vient de publier ses articles en volume, et que ce volume paraît avec une lettre de félicitations du Cardinal secrétaire d'Etat. Dans cette lettre écrite au nom du Saint-Père, le Cardinal Gasparri dit à l'auteur:

"Dans ce travail, vous avez voulu faire œuvre de doctrine, en éclairant, à la lumière des principes de la théologie et de la saine philosophie, ces problèmes si obscurcis par les passions humaines ou si embrouillés par l'ignorance et l'erreur. Sa Sainteté vous exprime son auguste satisfaction."

Evidemment, si l'on note à Rome que ces problèmes ont été obscurcis par les passions et embrouillés par l'ignorance, on n'a pas découvert l'opposition, imaginée par d'autres, entre la doctrine et les conclusions du R. P. Chossat et les directions de Benoît XV. Comme on n'y a pas découvert non plus, malgré les plus pressants exposés, la conformité à ces mêmes augustes directions des interprétations trop belliqueuses, quoique pacifistes, signalées plus haut.

Nous n'avons ni la témérité ni la naïveté de nous poser en interprète des directions du Pape: nous nous efforçons de les comprendre et de les suivre, sans les exploiter pour *notre* guerre ni pour *notre* paix; nous ne prenons pas davantage pour nous les louanges donnés par le Pape au très distingué et sûr théologien dont nous avons tâché de faire connaître la pensée. Mais il nous est bien tout de même permis de constater qu'en suivant les doctrines exposées par le savant jésuite que le Pape vient de féliciter, nous n'avons "trahi" ni les directions du Pape ni notre devoir d'enfant soumis de l'Eglise. C'est une consolation appréciable aux jours où même chez certains prédicants de la paix et de la charité, les problèmes du droit naturel chrétien ont été si obscurcis par les passions et si embrouillés par l'ignorance.

J.-A. LANDER

P. S.—L'ouvrage du R. P. Chossat *La Guerre et la Paix d'après le droit naturel chrétien* est précédé d'une préface par le R. P. de la Brière, dont la compétence et le talent sont hautement appréciés dans les questions politico-religieuses de notre époque. Le

judicieux préfacier dit de l'ouvrage du R. P. Chossat qu'il "paraît appelé à faire autorité dans l'enseignement théologique à propos de tout un ensemble de questions d'intérêt durable, en même temps que d'une actualité poignante". Puisse cette prévision se réaliser même au Canada.

Le volume du R. P. Chossat est publié chez Bloud, l'éditeur du "Comité catholique de Propagande française".

Le Cardinal Logue et l'agitation Irlandaise

LE "Tablet" de Londres du 8 mars 1919 (p. 278) publie une analyse de la lettre pastorale du cardinal Logue pour le Carême de 1919 et consacre à cette analyse deux paragraphes, dont le premier est intitulé: "Cardinal Logue and Belfast Education" et dont le second, intitulé: "A warning", se lit ainsi:

"A warning.—His Eminence also refers to the way in which Ireland is at the present governed under "a drastic military code" and proceeds: "I have adverted to this matter not so much with a view to complaint as to seek occasion for tendering a word of advice to our people. While this infliction lasts, they should bear with it in a Christian spirit, seeking, above all things, to keep the peace. They should not expose themselves recklessly to those severe punishments by needless assemblies, gathering, or other practices which serve no useful purpose, remembering that turmoil and disorder have never promoted any good cause. This is not only in accordance with the dictates of wisdom and prudence, but is due to their own self-respect. It is to be feared that the young and thoughtless often bring themselves into serious trouble by practices which are quite useless. Drilling is a case in point. It has lately been termed by a learned judge "tomfoolery", and it is so. They might practice the goose-step to the Greek calends, and it would never bring them one step nearer to freedom. It may seem a fine thing to pose as martyrs; but martyrdom, even for a higher and holier cause, would have little merit, if suffered in a spirit of vanity and display. There is one danger against which I think it necessary to give a solemn warning. When a country is in a disturbed state, designing men often avail themselves of the disorder to introduce secret societies. Such societies, exposing their members to the proximate danger of crime, are against the law of God, and are solemnly banned by the Church. The past experience of them in this country should be, of itself a sufficient deterrent. They are seldom without a paid spy among their members; sometimes they are organized by the paid agent himself, in order that he may secure unholy gain by betraying his dupes".